

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Plan pluriannuel d'Education à l'Orientation

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2025

Réuni le : 18/11/2025

Sous la présidence de : Patrice Mallet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le plan pluriannuel d'éducation à l'orientation

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Monsieur Tazekritt, proviseur adjoint présente aux membres du CA le PPO. A l'issue de la présentation, les membres adoptent à l'unanimité le PPO.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet

Prénom : Patrice

Signé le : 19/12/2025 15:39:38

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Caméras de vidéoprotection

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/11/2025
Réuni le : 18/11/2025
Sous la présidence de : Patrice Mallet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration propose une étude pour l'installation de caméras de vidéoprotection dans l'établissement.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

M Mallet et Mme Bes demandent l'avis du CA quant à une demande d'étude auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'installation de caméras. Le CA est favorable à l'unanimité à cette demande.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention de stage PFMP

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2025

Réuni le : 18/11/2025

Sous la présidence de : Patrice Mallet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide la proposition de convention PFMP

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Imms, DDFPT, explique la mise à jour des conventions PFMP pour les CAP et BAC PRO, intégrant les nouveautés de la réforme des lycées PRO (allocations PFMP).

La nouvelle convention est validée à l'unanimité par les membres du CA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet

Prénom : Patrice

Signé le : 25/11/2025 15:11:58

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention Sauvegarde 42

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/11/2025
Réuni le : 18/11/2025
Sous la présidence de : Patrice Mallet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité la convention Sauvegarde 42

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Tazekritt présente la convention avec l'association Sauvegarde 42 qui propose des mesures de responsabilisation pour les élèves en situation d'exclusion scolaire ou confrontés à des problématiques ponctuelles. Les membres du CA valident à l'unanimité la convention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : le protocole santé mentale des élèves

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2025

Réuni le : 18/11/2025

Sous la présidence de : Patrice Mallet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le PSM

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Mallet présente le protocole de santé mentale des élèves. Il détaille les objectifs, l'organisation et les outils mis à disposition des personnels. Les membres du CA valident à l'unanimité ce protocole.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : le plan Pluriannuel d'Education à l'Orientation

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2025

Réuni le : 18/11/2025

Sous la présidence de : Patrice Mallet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le PPO.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

A la demande de Monsieur Mallet, Monsieur Tazekritt présente le PPO, ses enjeux et sa mise en oeuvre dans l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Installation du CA 2025-26 et des instances

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2025

Réuni le : 18/11/2025

Sous la présidence de : Patrice Mallet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration installe les instances émanant du CA

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Mallet donne lecture de la constitution des nouvelles instances pour 2025-2026 (CA, conseil de discipline, CESCE, CVL.....). Les membres du CA valident à l'unanimité ces nouvelles instances

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet

Prénom : Patrice

Signé le : 25/11/2025 15:13:27

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2025

Réuni le : 18/11/2025

Sous la présidence de : Patrice Mallet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

F.D.M (Forum à la Découverte des Métiers) : Partenariat avec le comité régional Auvergne Rhône Alpes AFDET pour l'organisation du Forum à la Découverte des Métiers le 20 janvier 2026. Une contribution de 90 euros est demandée pour chaque établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2025

Réuni le : 18/11/2025

Sous la présidence de : Patrice Mallet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- les articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

DELEG CA AU CE : Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget et dans le cadre des marchés à procédure adaptée prévus à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet

Prénom : Patrice

Signé le : 20/11/2025 09:14:56

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 3-1

Annule et remplace l'acte n° 3 - 2025-2026

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2025

Réuni le : 18/11/2025

Sous la présidence de : Patrice Mallet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

MADAY Sécurité : contrat de télésurveillance pour l'annexe du lycée située à Saint Etienne. Durée 48 mois. Deux lignes GSM pour tel fixe.

Montant mensuel de l'abonnement de télésurveillance :
40.00 € HT soit 48.00 € TTC TVA 20 %

Montant trimestriel de l'abonnement de télésurveillance :
120.00 € HT soit 144.00 € TTC TVA 20 %

Montant unitaire Intervention :
65.00 € HT soit 78.00 € TTC TVA 20 %

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet

Prénom : Patrice

Signé le : 09/12/2025 15:44:50

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/11/2025
Réuni le : 18/11/2025
Sous la présidence de : Patrice Mallet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

AVENANT PASSEPORT NUCLÉAIRE : Le proviseur soumet aux membres du CA, un avenant à la convention de partenariat signée le 24/11/2024 entre le Lycée Professionnel et l'Université des Métiers du Nucléaire (UNM), précisant les modalités de mise en place du dispositif de bourses d'étude pour le nucléaire. La convention initiale (ajoutée en PJ) a fait l'objet d'un vote en CA le 07/10/2024, Acte n°5, exécutoire le 23/11/2024. Les bourses seront attribuées au Lycée Professionnel Claude Lebois qui sera chargé de leur versement aux élèves désignés.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet
Prénom : Patrice
Signé le : 20/11/2025 09:15:39

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2025

Réuni le : 18/11/2025

Sous la présidence de : Patrice Mallet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs de demi-pension 2026 et taux de participation des charges à 35% pour l'internat et les nuitées et 25% pour les autres prestations.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 6

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2025

Réuni le : 18/11/2025

Sous la présidence de : Patrice Mallet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Répartition des charges communes 2026 entre le LP et le LEGT Claude Lebois.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2025

Réuni le : 18/11/2025

Sous la présidence de : Patrice Mallet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

FESUP: Le chef d'établissement soumet aux membres du conseil d'administration la convention entre le Lycée L'Astrée et le Lycée Professionnel Claude Lebois pour le Forum de l'Enseignement Supérieur 2025/2026.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/11/2025
Réuni le : 18/11/2025
Sous la présidence de : Patrice Mallet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Secours Populaire : Mise en place d'un partenariat entre le LP et le Secours Populaire dans le cadre d'activités pédagogiques en liaison avec les domaines de transport, logistique et conduite routière ainsi que l'Éducation Civique et Morale.
Période : de novembre 2025 à Mai 2026.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Récompenses Concours Affiches

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/11/2025
Réuni le : 18/11/2025
Sous la présidence de : Patrice Mallet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'achat de cartes cadeaux pour des élèves :

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Dans le cadre d'un concours d'affiches de prévention contre le harcèlement, il sera remis aux élèves gagnants de la classe 2de CRM une récompense en 2026.
Le CA autorise l'achat d'une carte cadeau de 50 euros, une pour 30 euros, une pour 20 euros et 2 cartes de 10 euros à la librairie FORUM, soit un montant total de 120.00 euros

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : CONDUITE INTENSIVE 2026

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/11/2025
Réuni le : 18/11/2025
Sous la présidence de : Patrice Mallet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la programmation des séjours de conduite intensive 2026

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Conduite intensive 2026 :
- Séjour du 13/01/2026 au 16/01/2026 pour les 1e CTRM (12 élèves du 2e groupe) en Normandie. Hébergement en MFR. Visites du musée OHAMA BEACH et plages du débarquement. Coût Total estimé : 1191.70 euros
- Séjour du 03/03/2026 au 06/03/2026 pour les 1e CTRM (12 élèves du 1er groupe) en Normandie. Hébergement en MFR. Visites du musée OHAMA BEACH et plages du débarquement. Coût Total estimé : 1191.70 euros

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet
Prénom : Patrice
Signé le : 20/11/2025 09:17:48

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2025

Réuni le : 18/11/2025

Sous la présidence de : Patrice Mallet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

E.P.A : Convention de mise en place d'une Mini Entreprise avec l'association Entreprendre pour Apprendre AURA pour l'année 2025/2026.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 07/11/2025
Réuni le : 18/11/2025
Sous la présidence de : Patrice Mallet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2025
Numéro de la DBM : 2500020
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : []
Pièce(s) jointe(s)
 [X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration
Prélèvement sur Fonds de Roulement de 2600.00 pour le remplacement d'une cuve galvanisée SIAP de 900 litres.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420078G
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL CLAUDE LEBOIS
8 BOULEVARD ALAMAGNY
42403 ST CHAMOND CEDEX
Tel : 0477220637

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2025

Réuni le : 18/11/2025

Sous la présidence de : Patrice Mallet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59

- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

- le code des collectivités territoriales

- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2026

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 6

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Mallet

Prénom : Patrice

Signé le : 20/11/2025 09:18:58